LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

LE NUMERO 5 CENTIMES

SIXIEME ANNEE. — N° 89 — VENDREDI 30 MARS 1900

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

TERRIBLE DRAME CONJUGAL A ROUBAIX

MORT DU GÉNÉRAL JOUBERT

ŒUVRE D'AVENIR

Le Parti ouvrier, en tête de son programme, déclare que les richesses en général, et spécialement les moyens de production, sont des agents naturels ou le fruit du travail — manuel et cérébral — des générations antérieures, aussi bien que de la génération actuelle.

Ces richesses doivent par conséquent être considérées comme le patrimoine commun de l'humanité. Le droit à la jouissance de ce patrimoine, par des individus ou par des groupes, ne peut avoir d'autre fondement que l'utilité sociale et d'autre but que d'assurer à tout être humain la plus grande somme possible de liberté et de bien-être.

Il s'agit donc de constituer d'un bloc une organisation sociale en vue de préparer le bonheur de l'humanité, les principes énoncés plus haut rencontreront probablement une adhésion unanime.

Nul ne songerait, dans le but de donner du pain à tous les êtres, de confier aux uns la propriété de la terre et aux autres celle de la charrue.

Or, dès que la propriété de la terre échappe à celui qui pousse la charrue, il se crée deux classes nécessairement antagoniques : l'une qui jouit de la propriété sans travailler, l'autre qui travaille sans jouir de la propriété et qui se trouve par conséquent obligée d'abandonner une forte part du produit de son travail pour user du droit de labourer la terre.

Débarrassez les cerveaux des conceptions basses qui y sont gravées sous l'influence d'un régime illogique, dont la ruine s'opère avec une vitesse de plus en plus vive, et vous ne tarderez pas à concevoir la possibilité de l'établissement d'un ordre nouveau, basé sur une transformation complète du droit de propriété.

Pour que le laboureur accomplisse son œuvre, il faut qu'on lui concède le libre usage de la terre et des instruments aratoires. Comment pourra-t-on lui assurer ce libre usage des moyens de production, si la propriété en est laissée à autrui ?

[illegible] cette situation est le droit de l'appropriation individuelle du travail à la terre, au sol, au centre [illegible] les ouvriers et demandé l'inégalité [illegible] par suite des imitations.

La propriété de la terre doit donc être [illegible] pour que le travail [illegible] aux travailleurs [illegible] au lieu d'être [illegible] moyens [illegible] possédés.

Mais pour en [illegible] les richesses du sol seul, elles contiennent également une valeur [illegible] l'appropriation individuelle. Le charbon, produit par [illegible], qui possède [illegible] et qui devrait [illegible] appartenir à tous, a été [illegible] par [illegible] aux capitalistes [illegible] en faire Pexploitation.

[illegible] une partie de la spécialité des [illegible] étrange rareté relative du combustible, les capitalistes en profitent pour quintupler leurs bénéfices, habituels et nous payons le charbon un prix dont le [illegible] sa valeur normale.

Tant-il examiner la situation de l'industrie ? Tous la prospérité [illegible] et plus la possession de l'outillage échappe à l'artisan pour passer aux mains de groupements capitalistes.

Il n'y aura, aujourd'hui, à faire fabriquer une serrure par le serrurier voisin, alors que la quincaillerie en fournit d'excellentes, fabriquées en grandes quantités par des établissements possédant un outillage moderne.

L'artisan qui tenterait de lutter contre ces grands établissements courrait à la ruine. Aussi ne songe-t-il plus à fabriquer tous les objets qui lui sont nécessaires, il se borne généralement à monter, ajuster ou à réparer les pièces.

Il en résulte évidemment une diminution de la quantité de travail à effectuer par les artisans émancipés, correspondant à une augmentation de la quantité de travail à effectuer par les grands établissements possédés par des groupes de financiers.

Or, la plupart de ces grands établissements exigent l'association de forts capitaux, grèvent d'avance des lourdes charges qu'entraîne l'intervention des banquiers, d'affaires et des boursicoteurs, il n'est point rare de voir doubler, tripler et quadrupler, en papiers-actions, le capital effectivement versé en numéraire pour la création d'une entreprise industrielle et commerciale.

De sorte que l'activité de l'établissement devra couvrir, en intérêts ou dividende, et jusqu'à l'extinction de cette activité, le double, le triple ou le quadruple des charges normales. La loi tolère toutes ces opérations multipliatives, et la morale capitaliste les tient pour légitimes !

On ne peut évidemment admettre la perpétuation d'un tel régime, et dans les industries où la propriété de l'outil échappe à l'artisan, il faut en préparer la prise de possession par la collectivité, sous réserve de compensations équitables.

Quant aux organes de la circulation, ce serait une faute impardonnable de les laisser entre les mains des capitalistes.

Les opérations commerciales sont à chaque instant faussées, troublées, par des combinaisons louches ou des accaparements criminels. Un drainage permanent s'opère sous l'influence de spéculateurs éhontés; le pain même du pauvre n'échappe guère à leur rapacité.

La dîme qui pesait sur le peuple avant la Révolution était moins lourde que celle prélevée actuellement sur les classes laborieuses par les agrégats qui opèrent à la Bourse.

Pendant que la finance étend son empire, broyant toutes les initiatives qui refusent de lui ouvrir la Bourse, nous voyons encore des [illegible] ne jouissant [illegible] une liberté [illegible] capitaliste, tout en l'exerçant vers des régions inconnues, sous un [illegible].

Le collectivisme seul est en mesure de briser toutes ces entraves et d'apporter aux hommes l'indépendance et le bien-être.

A. DELPORTE.

LA LÈPRE CLÉRICALE

On vient d'éditer à Anvers sous la pigraphe : « [illegible] », une carte des biens de mainmorte existant dans l'enceinte de cette ville.

On y voit figurer 61 couvents, représentant 309 hectares de territoire et une valeur de 37 millions 500,000 francs.

Voilà une enquête qu'il serait bon de faire partout où pullulent les parasites du peuple et les exploiteurs de la bêtise humaine, émules des Assomptionnistes.

On verrait alors, une fois de plus, comment les frocards entendent et pratiquent la pauvreté évangélique.

UNE ADHÉSION AU SOCIALISME

Le grand écrivain italien Gabriele d'Annunzio vient d'adhérer au socialisme. Voici dans quelles circonstances.

Gabriele d'Annunzio appartenait au parti gouvernemental.

Il assistait l'autre jour à la séance de la Chambre, où il siège d'habitude à droite. Il s'était porté du côté de l'extrême-gauche au moment où la majorité servile du général Pelloux voulait pour empêcher l'obstruction contre les lois liberticides proposée par le gouvernement, un amendement qui supprime presque complètement la liberté de discussion.

Après la séance, d'Annunzio s'est rendu à la réunion de l'extrême gauche et a pris la parole, radicaux, socialistes, sont apparu à cette séance [illegible] applaudissements.

L'impression n'est faite plus vive, quand, prenant la parole, le poète s'est déclaré [illegible].

— Je [illegible] l'extrême-gauche pour la faveur et la ténacité avec laquelle elle défend son idée. Dans le spectacle d'aujourd'hui, j'ai vu, d'un côté, beaucoup de morts hurlant, de l'autre, une poignée d'hommes vivants et éloquents.

— Comme homme intellectuel, je viens vers la vie.

D'Annunzio quitte donc les bancs de la droite pour se ranger à côté des socialistes.

Le travail des femmes et des enfants

Le citoyen Millerand a été entendu hier, pendant une heure et demie, par la commission du travail de la Chambre sur le projet de loi de deux heures qui vient d'être voté au Sénat.

La commission, après avoir entendu le ministre, a décidé de présenter tel quel, le texte voté lundi au Luxembourg.

Le rapport a été déposé. Il sera discuté dans une des plus prochaines séances.

AU PAYS NOIR

Les Concessions Minières

Le charbon faisant complètement défaut, il serait de toute logique d'exiger de certains concessionnaires la mise en exploitation des concessions que l'Etat leur a si facilement octroyées.

M. Baudin, ministre des travaux publics, paraît vouloir s'engager dans cette voie, c'est du moins ce qui résulte d'une lettre adressée par lui au député Lamendin le 14 mars dernier.

« Il ne me paraît pas possible, dit le ministre en l'état actuel de l'industrie houillère, de s'arrêter plus longtemps aux motifs invoqués par la Compagnie minière pour laisser ces concessions [illegible] et [illegible] inactives, sans qu'elles soient frappées de retrait. »

M. Baudin a donc décidé que la procédure de déchéance serait reprise à l'égard de la Compagnie des mines de Noeux-Vicoigne et qu'il serait fait application des dispositions de l'article 49 de la loi de 1810. Il a, en conséquence, invité le préfet du Nord à prendre un arrêté assignant à la Compagnie un délai de deux mois passé lequel la concession sera mise en vente si elle n'est pas exploitée.

Ce n'est pas la première fois que cette compagnie et même celle d'Anzin sont mises en demeure d'étendre leur exploitation.

Comme par le passé, elles s'inclineront devant la décision ministérielle en occupant quelques ouvriers au fonçage des puits, ce qui permettra à l'ingénieur départemental d'adresser un rapport favorable à M. le ministre des travaux publics.

Le tour sera joué et M. Baudin mettra ensuite sous les yeux de la Chambre, en réponse aux futurs interpellateurs, les mesures prises par son administration pour augmenter la production minière.

Le lendemain les compagnies visées abandonneront à nouveau leurs concessions, attendant des jours meilleurs pour en tirer profit.

Il y a, à la Chambre, un député, M. Cibiel, qui possède une concession de mine sur les territoires de Decazeville et d'Aubin, depuis 1857.

En dehors de quelques travaux de recherche exécutés avant la demande de concession, M. Cibiel n'a jamais exploité.

En 1888, les habitants des communes dans lesquelles s'étend la concession adressèrent une pétition au Préfet de l'Aveyron, pour lui demander de faire commencer les travaux.

Le ministre de l'époque, à qui la pétition fut transmise, refusa d'intervenir, prétextant que l'intérêt général ne paraissait pas engagé.

Une nouvelle pétition des habitants de Decazeville vient d'être adressée à M. Baudin qui prendra sans doute les mêmes mesures que celles appliquées aux concessionnaires de Noeux-Vicoigne.

Etant député de l'Aveyron, M. Cibiel connaît admirablement les gisements du pays. Sa fortune personnelle lui permet, en outre, d'attendre et il escompte certainement l'épuisement, plus ou moins prochain, des concessions voisines pour retirer de gros bénéfices.

Telles sont les misérables combinaisons des capitalistes qui détournent la propriété nationale, appuyés, jusqu'à ce jour, par les coquins qui nous ont gouvernés.

BASLY.

Echos & Nouvelles

— A partir du mois prochain, les étrangers ne pourront plus dire que Londres est la ville la plus mal éclairée du monde.

Ces jours-ci, en effet, a eu lieu non sans éclat — c'est le cas de le dire — l'inauguration de la vaste usine de Willesden, qui va fournir l'électricité nécessaire à l'éclairage de toutes les principales rues et avenues de la métropole anglaise.

L'usine en question, qui occupe une superficie de 16,000 mètres carrés, renferme 7 groupes électrogènes débitant un courant de 10,000 volts.

Ce courant après avoir passé par les transformateurs rotatifs destinés à en régler la tension suivant les besoins de chaque quartier, est distribué au moyen de cinq cables métalliques aux cinquante sous-stations qui se trouvent réparties dans la cité, le long de la Tamise et jusqu'aux faubourgs de Londres.

Le nombre des lampes qui assureront l'éclairage, dès le premier avril prochain, est de [illegible], dont plus de 50,000 grandes lampes à arc.

NOUVELLES A LA MAIN

A la Bourse.

On reprochait hier à Z..., le banquier vereux, de ne pas s'inquiéter autrement d'un matin coup de pied reçu il y a huit jours.

— Monsieur, a répondu Z... très digne, je ne m'occupe jamais de ce qui se passe derrière moi.

NOS DÉPÊCHES

(Par Service Téléphonique Spécial)

LES CONGÉS MILITAIRES
pour les travaux agricoles

Paris, 28 mars. — Lors de la discussion du budget de la guerre, le citoyen Pastre, député socialiste, avait présenté le ministre de la guerre au sujet des permissions à accorder aux militaires pour les travaux de la fenaison, de la moisson et des vendanges.

Notre ami estimant que les fils de cultivateurs, les domestiques et les ouvriers agricoles sous les drapeaux, pourraient obtenir des permissions d'une durée de trente jours, pour prendre part aux travaux des champs, en laissant les frais de transport de ces militaires à la charge de l'Etat.

Cette mesure impatiemment attendue n'entraînerait aucune dépense supplémentaire pour le trésor, en raison des économies résultant des journées d'absence au corps.

Dans une entrevue qu'il a eue ce matin avec le ministre de la guerre, Pastre, développe les arguments en faveur de ce projet que le général de Galliffet a promis d'étudier.

A cet effet, des instructions vont être données à tous les chefs de corps, le ministre s'étant déclaré disposé à accorder toutes les satisfactions compatibles avec les nécessités du service et de l'instruction des troupes.

LE SERVICE DE DEUX ANS

Paris, 28 mars. — La commission de l'armée s'est réunie aujourd'hui pour continuer l'examen de la réduction du service militaire à deux ans.

La question du chiffre des effectifs de la troupe a occupé toute la séance.

MM. Guyot-Dessaigne et Gouzy ont rendu compte de l'entrevue qu'ils avaient eue avec le général Delanne et de l'accord qui s'était fait après discussion sur les chiffres des incorporations.

Il est établi que ce chiffre, avec le service de deux ans, atteindrait 55,000 hommes.

La commission a décidé qu'elle entendrait, dans une prochaine séance, le ministre de la guerre pour lui communiquer officiellement l'accord établi sur les chiffres des effectifs qui doit servir de base à ses discussions.

M. Le Herissé a constaté que si le chiffre de 55,000 hommes était définitivement établi il faudrait un crédit budgétaire extraordinaire, pour avoir, en sus de l'effectif, le supplément de gages nécessaires pour assurer l'instruction et former les cadres, avec le service de deux ans.

Après avoir entendu le ministre de la guerre, sur l'effectif, la commission abordera ensuite la question de l'instruction des troupes.

CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL

Paris, 28 mars. — On sait que d'après le décret de réorganisation du Conseil supérieur du travail, la Chambre est appelée à nommer cinq membres pris parmi les députés.

Le groupe socialiste a désigné comme candidat le citoyen Gallard, socialiste indépendant.

Le groupe radical-socialiste a désigné M. Mesureur.

On parle, parmi les autres candidats de M. Dubief et de M. Louis Ricard.

L'IMPOT SUR LE REVENU

Paris, 28 mars. — Dans sa dernière réunion, la Commission de l'impôt sur le revenu s'était ajournée à aujourd'hui en exprimant le vœu qu'elle fut saisie à ce moment du projet annoncé par le gouvernement.

La Commission s'est donc réunie ce matin. Elle a entendu M. Caillaux, ministre des finances, qui a fourni des indications sur le projet qu'il prépare et ajouté qu'il s'était heurté à des difficultés d'application qui lui avaient révélées l'enquête ouverte dans plusieurs grandes villes par l'administration des finances.

Le ministre a déclaré qu'il se voyait donc obligé de remanier quelques dispositions de son projet, et dans ces conditions il a demandé à la commission de lui accorder un délai de quelques jours pour le dépôt de son projet, en prenant l'engagement de l'exécuter avant les vacances de Pâques.

La commission a pris acte de l'engagement du ministre, mais comme M. Magniaudé a insisté pour qu'elle discutât un des projets dont il est auteur, sur l'impôt sur le revenu, la commission a décidé de se réunir vendredi pour examiner toutes les propositions d'impôts sur le revenu, en commençant par celle de M. Doumer.

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

ROBERTS N'OSE PAS BOUGER

Le maréchal Roberts ne se presse pas. On annonce maintenant qu'il ne reprendra son mouvement en avant que dans un mois au plus tôt. Il renonce donc à fêter les Pâques à Prétoria.

En attendant, il converse à Bloemfontein avec sir Alfred Milner qui est retrouvé. Le haut commissaire Anglais, en quittant Capetown, est allé inspecter la région nord de la colonie du Cap et voir par lui-même où en est la soumission des Afrikanders soulevés dans les environs de Bordrecht et de Barkley East.

Il est arrivé hier dans la capitale de l'Etat libre, où les Anglais ne sont en complète sécurité qu'à la condition de ne pas bouger. Les Boers tiennent tout le pays du nord, à l'est, au sud-est et même à l'ouest ; ils sont revenus sur la Modder, entre Kimberley et Paardeberg.

Il n'y a de libre que la ligne du chemin de fer qui va de Bloemfontein au Cap, mais cette ligne elle-même serait certainement menacée si l'armée s'ébranlait. Le maréchal préfère attendre que de s'exposer à la périlleuse aventure de se trouver en l'air, en face d'un ennemi déterminé à toutes les extrémités, sans avoir des communications absolument assurées avec sa base d'opérations.

Les nouvelles de l'ouest sont assez vagues, mais les Afrikanders et les Boers occupent toujours en force le Griqualand où ne sait pas ce qu'est devenue la forte colonne que lord Methuen a fait partir il y a quatre jours de Kimberley pour Griquatown. Il a probablement renoncé à déloger les Boers de Fourteen-Streams et à forcer le passage du Naal à Warrenton. On ne signale plus aucune opération sur ce point et Mafeking reste toujours livré à ses propres ressources.

Les dépêches Anglaises gardent aussi un silence significatif sur l'échec de la tentative du général French pour couper la retraite du commandant Olivier vers le nord-est.

Une dépêche de Maseru (Basutoland) dit qu'une grande force Boer occupe le Platberg, montagne qui entoure presque entièrement Ladybrand et qui commande une étendue de terrain assez considérable.

Les correspondants anglais, qui prétendent connaître les intentions des Boers, assurent qu'ils ne descendront pas sérieusement les Drakensberg, au nord du Natal. Ils auraient déjà fait partir tous leurs gros canons. Les passes du Drakensberg, entre l'Etat libre et la Natalie, n'auraient que [illegible] défenseurs, tous Orangistes.

FEUILLETON DU 30 MARS. — N° 17

LES DEUX ORPHELINES

PAR

Adolphe D'ENNERY

IX

Ah ! s'ils avaient eu des enfants ! Une fille, rien qu'une fille ! Elle eût été la joie de la maison !

Et voilà qu'il leur en arrivait deux ! ne fût-ce que pour quelques mois, quelques semaines, ce serait toujours ça de gagné.

C'est donc dans cette disposition d'esprit que M. Martin était venu au devant du coche et, comme il se trouvait de beaucoup en avance, il se promenait de long en large devant la porte pour passer le temps.

Lafleur, qui ne le perdait pas de vue, se mit à faire de même et, après qu'ils se furent croisés deux ou trois fois, il se décida à entamer la conversation.

— Monsieur attend sans doute comme moi, l'arrivée du coche d'Evreux ?

— Oui, monsieur.

— Eh bien, je pense que nous avons une bonne faction à faire, car il n'arrive pas avant neuf heures.

— Vous croyez ?

— Je viens de m'en assurer au bureau, à l'instant même. Un gentilhomme qui est arrivé en poste a bien voulu prévenir qu'un essieu de la voiture s'est brisé aux environs de Rambouillet et qu'un retard de deux heures au moins, sera la conséquence de cet accident.

— Un essieu cassé ! ... Ah ! mes pauvres petites Normandes ! quelle frayeur elles ont dû avoir !

— Ah ! ce sont des jeunes filles que vous attendez ?

— Oui, Monsieur, deux orphelines qui doivent avoir dans les dix-sept ou dix-huit ans et que l'on dit fort jolies.

— Vous ne les connaissez donc pas ?

— Nous ne nous sommes jamais vus.

— Parfait ! se disait tout bas Lafleur.

— Mais elles nous ont été recommandées par une cousine de ma femme, et c'est chez nous qu'elles vont habiter.

— Ce sera une grande sécurité pour ces jeunes personnes.

— Et une grande distraction pour nous... pour moi principalement. Quand on vit de ses petites rentes dans un troisième de la rue Guénégaud...

— Ce n'est pas gai.

— Seul, toujours seul, vis à vis de sa femme...

— C'est triste !

— Satané coche ! reprenait le vieux Martin en frappant du pied. Deux heures de retard ! qu'est-ce que je vais faire pendant ce temps-là ?

— C'est ce que je me demande aussi ! disait Lafleur d'un air navré.

— Rentrer chez moi ?

— C'est peut-être ce que nous aurions de mieux à faire l'un et l'autre, cher Monsieur.

— C'est possible pour vous, Monsieur ; mais pour moi !... il me faudrait subir les jérémiades de Mme Martin ! Et j'en ai assez de cette chanson-là !... je vais tout bonnement flâner sur le quai, regarder les images ... Je me paierai une tasse de moka... ou un petit madère.

— Tiens, c'est une idée ! s'écria Lafleur. Et ça m'en fait pousser une autre, Monsieur, aimez-vous le piquet ?

— Je l'idolâtre, monsieur, mais ma femme ne peut pas le souffrir. De plus, j'ai horreur du tric-trac ; mais, comme ma femme l'adore, j'ai, à l'heure qu'il est, vingt-cinq ans et demi de tric-trac.

— Eh bien ! monsieur si nous entrions là, dans le café en face ? il y a un petit jardin avec de jolis bosquets...

— Je les connais.

— Nous en prendrions un, bien abrité, parce qu'à nos âges, il ne faut pas plaisanter avec les courants d'air...

— Oh ! mais non !

— Et nous ferions un cent ou deux pour notre madère.

Cette proposition était assez agréable au sieur Martin, cependant il hésitait.

— Ça y est-il ?

— Mon Dieu, Monsieur, j'accepterais avec le plus grand plaisir, mais je craindrais en m'éloignant...

— Soyez donc tranquille. Une piécette au garçon, et il nous préviendra de l'arrivée de la voiture.

— Oh ! oui... c'est essentiel, car pour rien au monde je ne voudrais...

— Fiez-vous à moi. Je n'ai pas envie non plus de manquer le coche.

Cette aimable plaisanterie avait fait éclater de rire le bon monsieur Martin et triompher de ses hésitations.

— Vous êtes gai, Monsieur ! disait-il à Lafleur qui lui avait pris le bras et l'entraînait.

Vous êtes très gai ; j'aime ça !... Ce n'est pas comme ma femme qui est si...

Vraiment ?

— Excellente personne ; mais quelquefois bien agaçante...

— Il y en a donc comme ça ?

M. Martin était, comme on le voit, un de ces types de bourgeois naïfs, connaissant à l'excès et qui ne manquent jamais l'occasion de bavarder.

Du premier coup d'œil Lafleur avait jugé son homme.

Et le gredin s'était dit :

— « Va toujours, mon bonhomme, dégoise tout ce que tu voudras sur le compte de cette excellente Mme Martin qui adore le tric-trac, tout à l'heure je vais te jouer une partie de ma façon que je te défie bien de gagner ».

Et le valet du marquis de Presles souriait à part soi, de l'air d'un homme qui se sent certain de réussir.

Sans plus de façon, il avait pris le bras de son compagnon.

M. Martin allait peut-être s'étonner de cette familiarité. Mais Lafleur ne lui laissa pas le temps de se reconnaître.

Il l'avait — tout en causant — entraîné ainsi que nous l'avons dit, jusque devant la porte du cabaret.

Mais au moment d'y pénétrer, le bourgeois manifesta quelque hésitation.

Il ébauche même ce jeu de physionomie de l'écolier qui, sur le point de commettre une frasque, s'assure que personne ne peut le surprendre.

— Eh bien, ricana Lafleur, qu'est-ce que vous avez donc ? Est-ce que vous craignez qu'il ait pris à Mme Martin la fantaisie...

— De me suivre ?... Oh !... Mme Martin attend mon retour, j'ose le dire, avec la plus grande impatience. Et cela pour deux motifs.

— D'abord, insinua Lafleur, pour faire sa partie de tric-trac.

— C'est vrai. Mais aussi pour embrasser ces deux jeunes filles qui nous arrivent d'Evreux.

— Ah ! Madame votre épouse...

— Adore les enfants ! ... Oui, monsieur c'est comme j'ai l'honneur de vous le dire ; elle ne s'est, je crois, passionnée pour le jeu de tric-trac que par désœuvrement ! Ah ! si elle avait pu être mère j'aurais évité bien des parties de ce jeu qui fait mon désespoir de chaque jour...

— Eh bien venez bien vite vous dédommager en faisant quelques bonnes parties de ce piquet que vous aimez tant.

Mais cette fois encore Lafleur fut trompé dans son espoir d'entraîner enfin ce récalcitrant bourgeois.

La Frochard, revenant à la charge pour harceler les passants, s'était avancée en murmurant de cette voix traînante et pleurarde qu'elle savait prendre pour toucher le cœur des passants :

— Mes bons messieurs, n'oubliez pas...

Le valet fit un geste pour repousser la mendiante. Et brutalement il lui dit :

— Ah ça... c'est encore vous ?

— Mais vous ne m'avez encore rien donné, mon bon monsieur.

— Je ne donne jamais rien au vieilles.

Cette épithète de vieille qu'on venait de lui lancer au visage avait, pour ainsi dire, médusé la mendiante. Elle adressa sournoisement un regard haineux à l'homme qui l'avait repoussée.

Mais reprenant, tout aussitôt, son air patelain, elle tourna les yeux vers M. Martin, avec cette expression cafarde et ce sourire faux qui réussissent si bien auprès des gens à apitoyer.

M. Martin tira sa bourse dont il fit glisser les deux anneaux, pour y prendre un sou qu'il tendit à la vieille femme.

Lafleur haussa imperceptiblement les épaules.

Et par ce geste il manifestait l'impatience qui commençait à le gagner.

C'est qu'il avait promis à son maître de réussir, et il se demandait si le hasard n'allait pas se mettre contre lui dans la partie engagée.

Voyons, dit-il en reprenant le bras du gros homme dont il s'était improvisé l'ami, est ce que nous n'en avons pas fini avec nos œuvres de charité ? ... Si vous désirez faire quelques cents de piquet, il n'y a plus beaucoup de temps à perdre... Entrons !

— Entrons ! répéta M. Martin.

Pour plus de sûreté Lafleur fit passer son compagnon le premier, et s'adressant à la Frochard :

— Allons !... au large, la vieille, lui dit-il de nouveau.

— La vieille ! grommela celui-ci ... Quand on prend de l'âge, adieu l'commerce !... Adieu l'gagne-pain !...

Puis réfléchissant :

— C'est tout même vrai que si j'avais une petite jeunesse à produire, ça me ferait de fameuses recettes par ici..., car dans ce cabaret du *Coin-volant* il vient des gens de la haute !... Mais, soupira la mégère, j'ai pas d'fille !... Ah ! ... il aurait mieux valu, pour moi, d'en avoir une à la place de cet imbécile de Pierre... Ne v'là-t-il pas que ça se mêle d'être honnête ?... honnête !... voyez-vous ce mossieu !

Et tout en haussant les épaules, la Frochard, après avoir jeté un coup-d'œil sur la place, s'en alla en disant :

(A suivre.)